Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_015-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	17	25

Vote
Mains levées Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 26/02/2026
Et
Publication ou notification du : 26/02/2026

L'an 2026, le 24 Février à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/02/2026.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BONNIOT Thomas (arrivé à 18h33), BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, DESILLE Bertrand, FRIN Joël, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian (arrivé à 19h23 ayant donné procuration à M. DESILLE), LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BESNOUIN Caroline à Mme GESLAND Françoise, BONAMY Marina à M. BROSSAULT Christophe, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, MM : FERRE Fabien à Mme ROBIN Laëtitia, GALANT Pierre à Mme AUPIED Sandrine, GASNIER David à M. GEFFRAULT Pierre
Absent(s) : Mmes : BOUVIER Laetitia, SOCKATH Monique

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2026-015 – SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL A L'OGEC POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE LA SALLE SAINT JOSEPH 2026

En complément de la dotation obligatoire versée à l'OGEC dans le cadre du contrat d'association, il est versé annuellement à cet organisme deux subventions facultatives concernant l'école primaire, relatives aux dépenses dites « à caractère social », en référence notamment aux frais similaires engendrés pour l'école publique, à savoir les sorties pédagogiques et la restauration scolaire.

Basées initialement sur un montant par élève rapporté au nombre d'élèves, ces subventions étaient forfaitisées en 2015.

Depuis 2024, il est proposé de réévaluer l'aide aux sorties scolaires à 3 000 € d'une part, et d'autre part, d'y ajouter comme les années passées, une part facultative au titre des fournitures scolaires individuelles, subvention calculée sur la base de 32 € par élève pour s'élever à 7 360 € ; étant précisé que cette aide était jusqu'alors incluse dans la dotation obligatoire. Quant à l'aide restaurant scolaire, celle-ci est reconduite pour le même montant.

La subvention pour dépenses à caractère social versée à l'OGEC en 2026 se décomposerait selon les modalités suivantes.

Nature de l'aide	**Montant 2026**	
OGEC / sorties scolaires primaire	3 000 €	
OGEC / fournitures scolaires primaire	7 360 €	
OGEC / restauration scolaire primaire	16 070 €	

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 035-213500069-20260224-2026_015-DE

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres,

- APPROUVE le versement d'une subvention pour dépenses à caractère social de 26 430 € à l'OGEC conformément à la répartition ci-dessus, au titre de l'année 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 25/02/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN